

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 place du Parc  
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ORNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du Bureau communautaire  
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

**SÉANCE DU 13 MARS 2025**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En EXERCICE	10
PRESENTS	9
VOTANTS	9

**CONVOCACTION**

Datée	du 07/03/2025
Affichée	le 07/03/2025

**OBJET**

**Attribution du marché étude  
de Schéma de Gestion des  
Eaux Pluviales de 7  
communes : Saint Sulpice sur  
Risle, L'Aigle, Rai, Aube, Saint  
Symphorien des Bruyères,  
Saint Ouen sur Iton, Saint  
Michel Thuboeuf**

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le sept mars 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Jean-Luc BEAUFILS a été nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents :** Jean SELLIER  
Philippe VAN-HOORNE  
Michel LE GLAUNEC  
Serge DELAVALLÉE  
Guy MARTEL  
François BRIZARD  
Nathalie LENÔTRE  
Jean-Luc BEAUFILS  
Véronique HELLEUX

**Absente :** Virginie VIOLET

Monsieur BRIZARD, Vice-Président délégué à l'environnement, informe les membres du bureau que dans le cadre de l'étude de schéma de gestion des eaux pluviales de 7 communes : Saint Sulpice sur Risle, L'Aigle, Rai, Aube, Saint Symphorien des Bruyères, Saint Ouen sur Iton et Saint Michel Thuboeuf, un marché de services a été lancé.

L'avis d'appel d'offres a été publié le 17 Septembre 2024 pour une remise des candidatures fixée au 21 octobre 2024 à 12 heures puis une remise des offres fixée au 10 décembre 2024 à 12 heures.

L'étude a pour but d'aboutir à un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales et un Zonage des Eaux Pluviales qui définissent la mise en place d'une politique harmonisée de gestion des eaux pluviales sur le territoire en tenant compte de ses différentes typologies.

Cette étude doit atteindre deux objectifs précis :

- 1 => Répondre aux exigences réglementaires (zonage d'assainissement pluvial, détermination du risque inondation),
- 2 => Résoudre les problèmes quantitatifs ou qualitatifs majeurs liés à la gestion des eaux pluviales urbaines actuelles et futures.

Les prestations sont divisées en une tranche ferme pour l'étude de Schéma de Gestion des Eaux Pluviales et une tranche optionnelle pour l'évaluation environnementale.

### **Caractéristiques du marché**

<b>Type de marché :</b>	Marché ordinaire
<b>Type de procédure :</b>	Marché de prestations intellectuelles en procédure formalisée avec négociation
<b>Assistant du Maître d'ouvrage :</b>	Société CAD'EN
<b>Durée du marché :</b>	24 mois
<b>Montant estimatif :</b>	372 150 € HT, soit 446 580 € TTC

Le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés et énoncés ci-dessous :

<b>Qualité de l'offre technique :</b>	<b>70/100</b>
Méthodologie proposée et détaillée par type de mission :	40/100
<b>Phase 1 :</b> Etat des lieux du fonctionnement hydrologique et hydraulique du territoire	6/100
<b>Phase 2 :</b> Evaluation du fonctionnement des systèmes d'assainissement pluviaux actuels y compris modélisation hydraulique	6/100
<b>Phase 3 :</b> Estimation des flux de pollution véhiculés par les ruissellements urbains	4/100
<b>Phase 4 :</b> Zonage de l'aléa inondation	4/100
<b>Phase 5 :</b> Etablissement du zonage d'assainissement pluvial avec ses prescriptions	5/100
<b>Phase 6 :</b> Propositions d'actions à l'échelle de l'ensemble du périmètre d'étude	6/100
<b>Phase 7 :</b> Propositions d'actions ciblées sur un secteur pré ciblé	5/100
<b>Phase 8 :</b> Formation et communication	2/100
<b>Phase 9 :</b> Phase de mise à enquête publique, y compris tranche optionnelle 1 « évaluation environnementale »	2/100
Adaptation de l'offre au contexte particulier de l'étude	10/100
Moyens humains dédiés : Qualité des équipes appelées à intervenir sur les différentes parties du projet en fonction de leurs domaines de compétences, de leurs références personnelles et de la complémentarité des différentes personnes nominativement proposées, avec répartition des tâches de chacun	5/100
Cohérence du prix : Adéquation entre la qualité des intervenants et les prix proposés et rapport entre le montant de l'offre et le contenu des prestations apprécié sur la base de la justification des temps passés par intervenants (incluant leurs coûts journaliers) et par éléments de missions, et sur la base de la qualité de la justification fournie	5/100
<b>Prix</b>	<b>40/100</b>
Prix	40/100

5 candidatures ont été reçues et admises à présenter une offre.  
2 offres ont été remises dans les délais.

Monsieur François BRIZARD, Vice-Président délégué l'environnement, présente le rapport d'analyse des offres.

Sur la base de cette analyse, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 4 Mars 2025 a décidé d'attribuer le marché à la Société SOGETI INGENIERIE INFRA- 387 Rue des Champs -76230 BOIS GUILLAUME pour un montant de 386 380 € HT toutes tranches confondues.

- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2124-1 à L2124-3 et R2161-12 à R2161-20,
- Vu le rapport d'analyse des offres et l'application des critères de pondération,

Accusé de réception en préfecture  
de l'Aigle, 20250313-2025-03-13-45-DE  
Date de télétransmission : 21/03/2025  
Date de réception préfecture : 21/03/2025

- Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres dans sa séance du 4 Mars 2025,

**Le Bureau, après en avoir délibéré :**

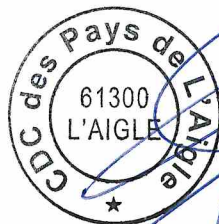
- **RETIENT** pour le marché « Etude de Schéma de Gestion des Eaux Pluviales de 7 communes : Saint Sulpice sur Risle, L'Aigle, Rai, Aube, Saint Symphorien des Bruyères, Saint Ouen sur Iton, Saint Michel Thuboeuf », l'offre présentée par la Société SOGETI INGENIERIE INFRA pour un montant de 386 380 € HT soit 463 656 € TTC
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2025 et des années suivantes
- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Département de l'Orne et de toute autre organisme susceptible de financer cette opération
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente décision ainsi que ses éventuels avenants sans effet financier ou dans la limite d'une augmentation de 5 % du montant du marché initial.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits **21 MARS 2025**  
Au registre sont les signatures **21 MARS 2025**  
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le  
Publié en ligne le  
Certifié exécutoire

Le Président,  
Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20250313-2025-03-13-45-DE  
Date de télétransmission : 21/03/2025  
Date de réception préfecture : 21/03/2025